

Le seize juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 9/7/25, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire. Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Étaient présents : Denis LAURENT, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Hervé JOLY, Gilbert BONJOUR, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Amandine GONCALVEZ, Xavier POULAT

Excusés : Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE

Soit neuf membres présents sur onze en exercice.

Secrétaire de séance : Gilbert BONJOUR

## DELIBERATION PORTANT CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI

### Le conseil municipal

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** le tableau des emplois ;
- Vu** l'avis du Comité social territorial favorable en date du 22/5/25

### Considérant ce qui suit :

#### Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Compte tenu de la nomination sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise suite à la promotion interne, de Mr Chrisitan Freycon, adjoint technique principal de 1<sup>ème</sup> classe, passant agent de maîtrise, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

#### Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service technique et

La création d'un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet au service technique à compter du 1/8/2025

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, appartenant aux cadres d'emploi des agents de maîtrise au grade d'agent de maîtrise.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, encadrement de l'équipe, etc cf fiche de poste.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent de maîtrise

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'adopter la proposition du Maire

**Article 2 :** de modifier comme suit le tableau des emplois :

<b>Ex : SERVICE FINANCIER</b>					
<b>EMPLOI</b>	<b>GRADE(S) ASSOCIE(S)</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
Agent polyvalent technique en milieu rural	Agent de maîtrise	C	0	1	TC
Agent polyvalent technique en milieu rural	Adjoint technique principal de 1 <sup>è</sup> classe	C	1	0	TC

**Article 3 :** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Article 4 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, situé au 184 Rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03, ou éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication,

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Certifié conforme  
Valfleury le 17 juillet 2025

Le secrétaire de séance  
Gilbert BONJOUR

Le Maire  
Denis LAURENT



## **Avis sur le projet de plan de mobilité de Saint-Etienne Métropole « stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie métropolitaine »**

Sonia VOUZELAUD, adjointe au maire, présente le projet de plan de mobilité (PPM) établi par St Etienne Métropole. Celui-ci est obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Le PPM permettra de :

- favoriser les modes de transports doux
- augmenter l'offre de transports publics
- garantir la mobilité pour tous (accessibilité)
- aménager l'espace public pour toutes les formes de mobilités
- améliorer l'accès au territoire métropolitain pour les entreprises.

Les actions sont prévues jusqu'en 2035. L'une d'entre elles occupera une place importante : le SERM Service Express Régional Métropolitain, avec son étoile ferroviaire à 4 branches, permettra de lutter contre l'autosolisme et de développer une offre de transports en commun très importante, notamment au niveau du rail.

Le projet, d'un coût approximatif de 650 millions d'euros, devrait bénéficier de subventions de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

Il est proposé de donner un avis favorable au projet de plan de mobilité (PDM) de Saint-Etienne Métropole, intitulé « stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie métropolitaine ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Sur le rapport de Sonia VOUZELAUD,

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,
- Le Code des transports, notamment ses articles L1214-1 et suivants, ainsi que les articles L. 1214-15 et R. 1214-4
- La délibération du Conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole du 8 décembre 2022 approuvant la lancement de l'élaboration du Plan de mobilité,
- La délibération du Conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole du 3 octobre 2024 approuvant le bilan de la concertation préalable du Plan de mobilité,
- La délibération du Conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole du 22 mai 2025 arrêtant le projet de Plan de mobilité,

**CONSIDERANT :**

- que le PPM répond à une nécessité
- qu'il conviendra de veiller à ce que les petites communes aient toute leur place dans les actions qui seront déployées
- et que les espaces de parking vers les gares soient augmentés

**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :**

- donne un avis favorable au projet de plan de mobilité (PDM) de Saint-Etienne Métropole, intitulé « stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie métropolitaine ».

# SUBVENTION AU VELO CLUB DE ST CHRISTO EN JAREZ/MARCENOD/FONTANES

Denis LAURENT, maire, explique que le vélo club de St Christo en Jarez/Marcenod/Fontanès a participé à l'installation d'une station de réparation des vélos au Col de la Gachet, sur le territoire de la commune de Valfleury.

Bien que financée par St Etienne Métropole, l'association a pris à sa charge un certain nombre de démarches et a fait réaliser une plaque d'information.

Il est proposé de verser à l'association la somme de 100 € correspondant à la moitié du coût de ladite plaque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'octroyer la somme de 100 € au Vélo Club de St Christo-Marcenod-Fontanès

## AVENANT N°1 AU LOT N° 4 DU MARCHÉ DE RENOVATION DE L AIRE DE JEUX

Mr le Maire explique que le montant du lot n°4 « serrurerie » du marché de rénovation de l'aire de jeux, attribué à l'entreprise BO métal, doit être modifié.

Les modifications introduites sont : l'installation d'une barrière supplémentaire

Montant initial du marché : 16 140 € HT

Montant de l'avenant : 540 € HT

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 3.3 %

Nouveau montant du marché : 16 680 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n° 1 ci-dessus présenté pour le lot n° 4 du marché de rénovation de l'aire de jeux
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

## Points abordés lors du conseil municipal du 16 JUILLET 2025

### Ne donnant pas lieu à délibération

#### Points inscrits à l'ordre du jour :

##### **- Soutien exceptionnel à l'association AFR Jarez en Lyonnais :**

Cette association confectionne et livre les repas pour le service de portage et pour la cantine scolaire de St Christo en Jarez. Elle fonctionne actuellement avec 5 employés et 22 bénévoles.

Elle réalise une moyenne de 120 repas par jour dont 42 portages sur l'ensemble des 17 communes qu'elle dessert. Cependant, pour différentes raisons, un déficit est annoncé de 2 000 €/mois. Face à cette situation, les maires des communes concernées se sont réunis et ont dit qu'il fallait sauver l'association car elle fournit un service précieux aux habitants à travers le portage des repas.

Il conviendra cependant, de distinguer l'activité « portage » de l'activité « cantine », pour laquelle seule la commune de St Christo est concernée.

L'association va mettre en place un certain nombre d'actions pour remédier à la situation : réduction du nombre de salariés, étendue du périmètre d'intervention, audit financier, augmentation du prix du repas, etc.

Une des pistes envisagées serait d'apporter une subvention à l'association, de façon ponctuelle, chaque commune contribuant à l'effort. Il reste à définir la clé de répartition. Le montant pour Valfleury pourrait se situer entre 500 et 800 €. Une prochaine réunion est prévue pour entériner cette aide.

Afin de pérenniser la situation de l'association et du service qu'elle rend, il est important d'augmenter le nombre de portage de repas qu'elle réalise. La population ne doit pas hésiter à faire appel à cette aide souvent bienvenue et appréciée.

##### **- Evolution du RIFSEEP :**

Suite à leur demande, le régime indemnitaire des employés a été augmenté de 1.6 à 2.2 %. Les sommes réellement perçues par les agents sont amputées des cotisations « transfert prime-point ». Le calcul du montant du RIFSEEP se fait à travers la grille de critères retenus dans la délibération prise précédemment. L'agent fonctionnaire qui ne l'avait pas, en dispose désormais, mais pas les agents contractuels. Le personnel concerné remercie le Conseil

##### **- Défibrillateur :**

En tant qu'établissement recevant du public, la salle des fêtes doit être équipée d'un défibrillateur. La société AlterDokéo, qui réalise la maintenance des appareils déjà en place sur la commune, propose 3 solutions (comparatif sur 5 ans) :

- achat basique	2 319 €
- achat premium (avec remplacement électrodes)	2 469 €
- location sur 5 ans	2 700 €

L'achat basique est retenu. L'appareil sera installé à l'intérieur de la salle.

## **- Rapport du Syndicat Intercommunal de l'aqueduc romain du Gier**

Les 40 000 € du budget sont financés principalement par la contribution des communes. L'année 2024 a été marquée par l'inauguration d'un sentier de l'aqueduc à St Chamond, de panneaux patrimoniaux et par le balisage dans le département du Rhône (celui de la Loire ayant déjà été réalisé) qui sera terminé en 2025. Des brochures de présentation en anglais et en français sont créées ainsi que des panneaux, comme celui qui va être installé sur la place de la mairie, à côté de celui des randonnées. Ce panneau sera inauguré par le Syndicat fin 2024. Autre projet du SIARG : la numérisation en 3D du tunnel de Fontanes à St Martin la Plaine, d'une longueur de 200 m et qui est non visitable.

## **- Inauguration de l'aire de jeux :**

Elle aura lieu sur la place de la mairie le vendredi 29 août 2025 à 18h. En cas de pluie, des barnums, prêtés par des habitants, seront installés. Une tireuse à bière sera commandée à la société les Mâtrus ; il sera servi aussi du vin rosé et des jus de fruits, ainsi que des pizzas et des quiches commandées à la pâtisserie Laurent à la Grand Croix.

## **- Dossier risque éboulement mur route de la Gachet :**

Une réunion avec St Etienne Métropole, les propriétaires accompagnés de leur avocat et la mairie a eu lieu le 23 juin dernier. Pour le moment des travaux de confortement provisoire ont été réalisés par les propriétaires. Au vu des difficultés juridiques vis-à-vis d'une intervention publique sur le domaine privé, le dossier sera certainement déféré au Tribunal. Les élus renouvellent leur soutien aux propriétaires.

### **Points non inscrits à l'ordre du jour ou dans « divers »**

#### **ECOLE – ENFANCE**

- Lors du dernier conseil d'école qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> juillet dernier les points suivants ont été abordés :

- Effectifs : on comptera 51 élèves à la rentrée de septembre 2025 : 26 maternelles et 25 élémentaires, avec 4 nouvelles familles. Les effectifs sont en hausse constante depuis plusieurs années et cela devrait continuer dans les années à venir.
- Les enseignantes ont demandé l'ouverture d'une troisième classe mais cela n'a pas abouti pour l'instant
- Le corps enseignant remercie la commune pour la présence d'Emilie Villet à l'école les matins. Cependant, il souhaiterait, compte-tenu de la hausse des effectifs, qu'elle soit aussi présente de 13h15 à 14h. cette demande sera étudiée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre.
- Il n'y aura plus d'accueil d'enfants en TPS (toute petite section) en raison des effectifs chargés. De ce fait, il n'y aura plus non plus d'accompagnement nécessaire entre l'école et la crèche à 11h30
- Le spectacle de Noël aura lieu le 19 décembre prochain
- Le règlement de la cantine scolaire a été modifié : il fait dorénavant apparaître le coût réel du service supporté par la commune pendant la pause méridienne. Pour

tout questionnement concernant la cantine, son fonctionnement ou sa réglementation, les parents doivent s'adresser à la mairie et non à l'école

- Il conviendra de réfléchir à apporter de l'ombre dans la cour de l'école car le préau est assez étroit
- Giovanna Vaïana a été embauchée pour une durée d'une année pour effectuer le remplacement de la retraite progressive de Florence Garnier à la cantine et au périscolaire
- L'école va avoir un audit de la part du Ministère de l'Education ; dans ce cadre, les enseignants, les élus et les parents seront questionnés
- La kermesse de l'école organisée par le Sou s'est très bien déroulée et a vu le départ de 4 CM2 à qui Mr le Maire a remis un cadeau

### **BATIMENTS COMMUNAUX**

- Les volets roulants dans la salle des couchettes de l'école vont être installés fin juillet
- Plusieurs dégradations ont eu lieu dans la salle polyvalente après des locations par des particuliers (trous dans le mur, chaises mal rangées, etc)

### **VOIRIE**

- Les travaux de réparation de l'affaissement de la voirie à Lachal vont débuter le 28/7/25 et seront pris en charge par le service assainissement/eaux pluviales de St Etienne Métropole. La réfection d'un branchement d'eau usée sur la route de Sorbiers sera effectuée au même moment
- Achat d'un tracteur : l'entreprise Carra n'a rien à proposer pour l'instant et l'entreprise Dupré propose un tracteur de marque Valtra, de 2020, avec 3605 heures. Il paraît très bien mais son prix est trop élevé : 67 383 € TTC pour 50 000 € budgétisés. Il est proposé de continuer les recherches et de faire un point ultérieurement
- Bastien Brus a pris ses fonctions au sein du service technique depuis le 1/7/25
- Le ramassage des verres aura lieu les premiers mardis des mois impairs, au lieu des lundis, pour des raisons d'organisation du service technique. Une information sera diffusée aux habitants
- Le règlement intérieur du fonctionnement de l'aire de jeux a été apposé sur place et doit être respecté par chacun (notamment l'interdiction de fumer et l'obligation de tenir les chiens en laisse)
- Les bancs du parking du col de la Gachet vont être remplacés par ceux qui ont été récupérés sur l'ancienne aire de jeux
- La croix restaurée sera posée au Vernay fin juillet
- Le traçage des places du parking du Terrier va être refait
- Les organisateurs du label « Villes et villages fleuris de la Loire » sont venus voir la commune et ont souligné la qualité du fleurissement réalisé. Ils ont donné quelques idées d'amélioration : la désimperméabilisation autour de l'église et la création de massifs de fleurs, l'écopâturage dans

certains espaces, l'installation de fleurs à l'angle des murs et des trottoirs, la création de massifs de fleurs aux pieds des boîtes aux lettres, etc

- Suite à la demande de rachat d'un chemin rural par Mr Rémi Cadier, afin de permettre l'implantation de bâtiments nécessaire à son exploitation agricole, le Conseil avait décidé du déplacement dudit chemin afin de ne pas bloquer le permis de construire par une procédure trop longue. Mr Cadier maintient sa demande rachat (avec un droit de passage pour les riverains) pour des raisons de facilité d'usage et d'entretien. Le Conseil renouvelle son accord pour cette cession et décide de lancer la procédure

#### **COMMUNICATION - CULTURE**

- La troupe Itinérance théâtrale a fait un spectacle le 10 juillet à 18h30 devant une quarantaine de personnes. MJ&co a offert le verre de l'amitié. La troupe reviendra le 25 novembre prochain
- Un panneau indiquant le sentier de la Durèze sera installé dans l'espace de fleurs présent devant la mairie par la Fédération Française de Randonnée (qui a référencé ce sentier dans son guide)

#### **DIVERS**

- Le banc design *Vara* dessiné par Mathilde Garcia et fabriqué par l'entreprise Gaillard Rondino . attribué par St Etienne Métropole à la commune, a été installé sur l'aire de jeux ; il sera inauguré en même temps que celle-ci
- Orange informe la commune que le réseau fibre sera arrêté totalement en 2029. Les habitants devront se tourner vers d'autres technologies disponibles (fibre, satellite, etc)
- L'antenne téléphonique installée au Rey n'est toujours pas fonctionnelle car des pourparlers sont en cours entre le propriétaire du terrain et Free
- Les associations suivantes remercient la commune pour les subventions accordées : ADAPEI, MJ&co, Maison Solidaire, BTP CFA et France Alzheimer
- En vue du recensement de la population qui aura lieu en janvier et février 2026, les habitants sont invités à mettre leur nom et leur numéro de maison sur leur boîte aux lettres